

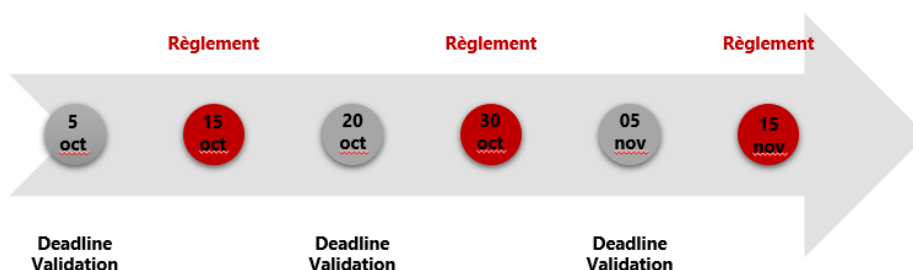
NOTE DE FRAIS CLEEMY

L'accès à CLEEMY se fait :

- Via le lien suivant : <https://www.lucca.fr/login/>
- Via l'application mobile (à télécharger)

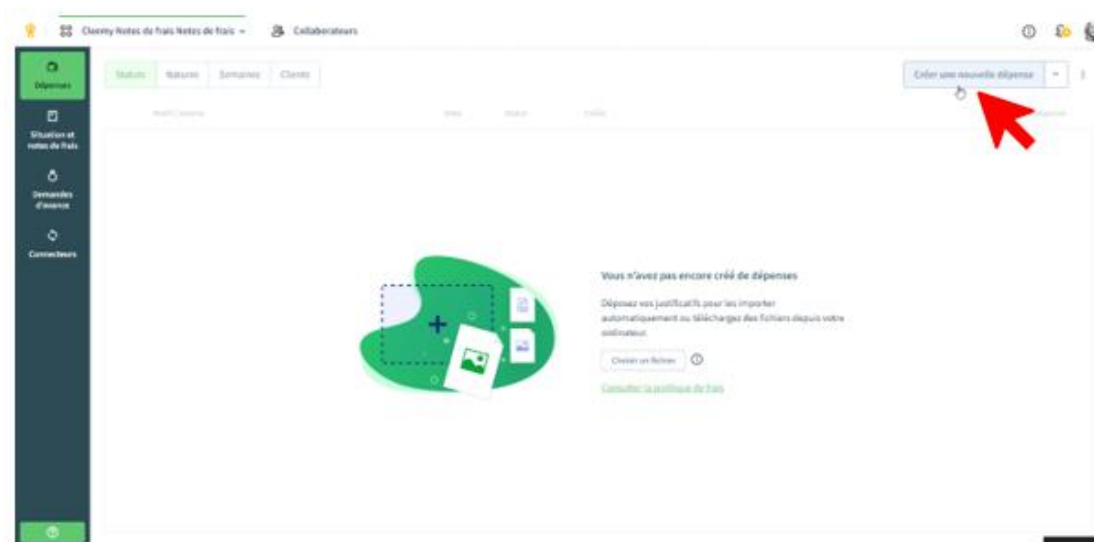
Si vous n'avez pas encore de compte, merci de vous référer à votre manager et/ou service comptabilité.

Les frais sont virés deux fois par mois :



CREATION D'UNE NOTE DE FRAIS

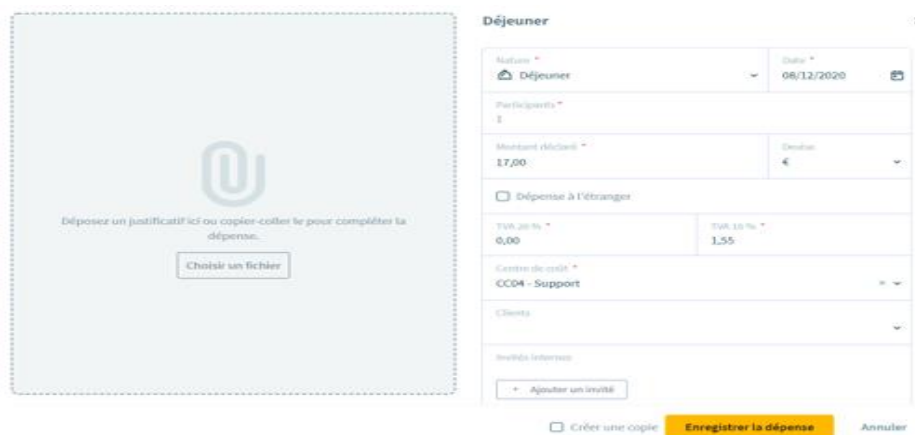
1) Cliquez sur le bouton "Créer une nouvelle dépense" :



Télécharger votre justificatif

Une fois le formulaire de création de dépense ouvert, renseigner :

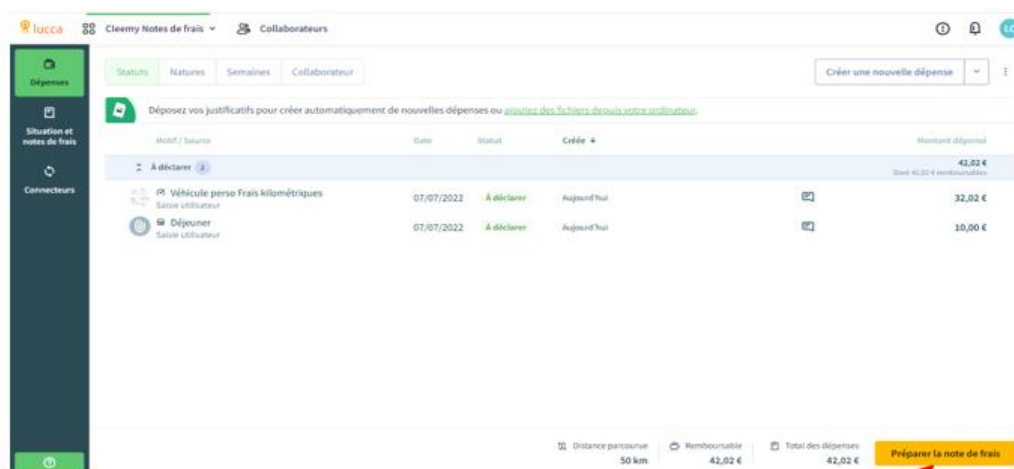
- La nature de la dépense que vous souhaitez créer
- Vérifiez la date de la dépense (**date du justificatif** et non la date du jour) et montant de la dépense, les modifier si nécessaire.
- Remplissez les autres cases obligatoires.



Vous pouvez saisir plusieurs notes de frais en recommençant ce process.

2) Générer la note de frais

- Cliquez sur « préparer la note de frais » puis sur « déclarer la dépense »
- Cliquez sur « déclarer ma note de frais »
-



MOT / Source	Date	Statut	Créé	Montant décaissé
Véhicule perso Frais kilométriques	07/07/2022	À déclarer	Aujourd'hui	32,02 €
Déjeuner	07/07/2022	À déclarer	Aujourd'hui	10,00 €
Total des dépenses				42,02 €



Votre note de frais sera transmise à votre manager pour validation.

Vous pouvez retrouver l'historique et l'état de vos demandes dans l'onglet « situations et notes de frais »

• Plafonds des notes de frais

	Cas général	Support / Commerce Directeurs de site
Repas individuel (en déplacement)	14€	16€
Repas avec invitation interne (*)	0	16€ pour les Dir. site
Repas avec invitation externe (*)	0	18€
Avion (si + de 3h de train)		Demandes de réservation à faire auprès de Conception De Brito après validation du manager sur le principe de la dépense
Train	0	2 ^e classe
Location voiture	0	Demandes de réservation à faire auprès de Conception De Brito après validation du manager sur le principe de la dépense
Télépéage	0	Commerce
Nuitée hôtel (hors pdj)	60€	75€
Petit déjeuner	8€	12€
Nettoyage voiture de fonction	0	20€/mois pour le Commerce

Dépenses non autorisées :

- Boissons hors repas, (Soda, alcool...)
- Matériel informatique et fournitures de bureau,
- Programmes fidélité de prestataires,
- Contraventions,
- Vol ou perte d'effets personnels.